

# Site NATURA 2000 - FR 830 1042

## MONTS DORE

### Comité de pilotage

03 Février 2014

Le Mont Dore



# ORDRE DU JOUR

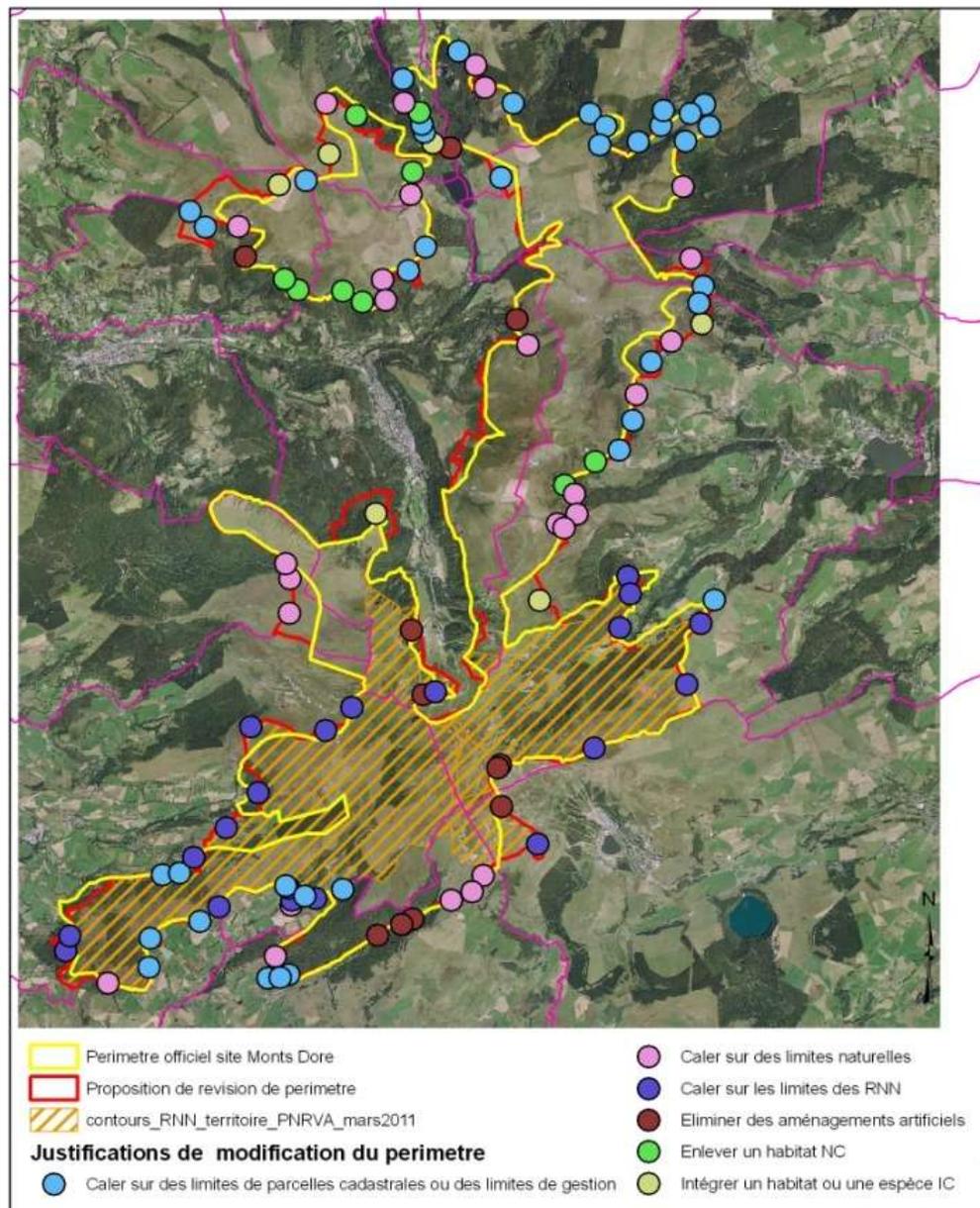
- **La révision du périmètre du site**
- **Présentation des mesures de gestion du DOCOB 2014 - 2019**
- **Validation du DOCOB**
- **Questions diverses**

# L'évolution du périmètre

## 4 motivations :

- **Ajuster** à des **limites parcelles cadastrales** ou des **limites physiques** visibles sur le terrain
- **Ajuster** le périmètre du site avec celui des **RNN**
- **Intégrer** des secteurs présentant un **intérêt écologique fort** (station d'espèces ou d'habitats d'intérêt européen)
- **Sortir** du périmètre des **aménagements artificiels**

Proposition de revision du périmètre  
Site Natura 2000 des Monts Dore



0 2 000 4 000  
Mètres



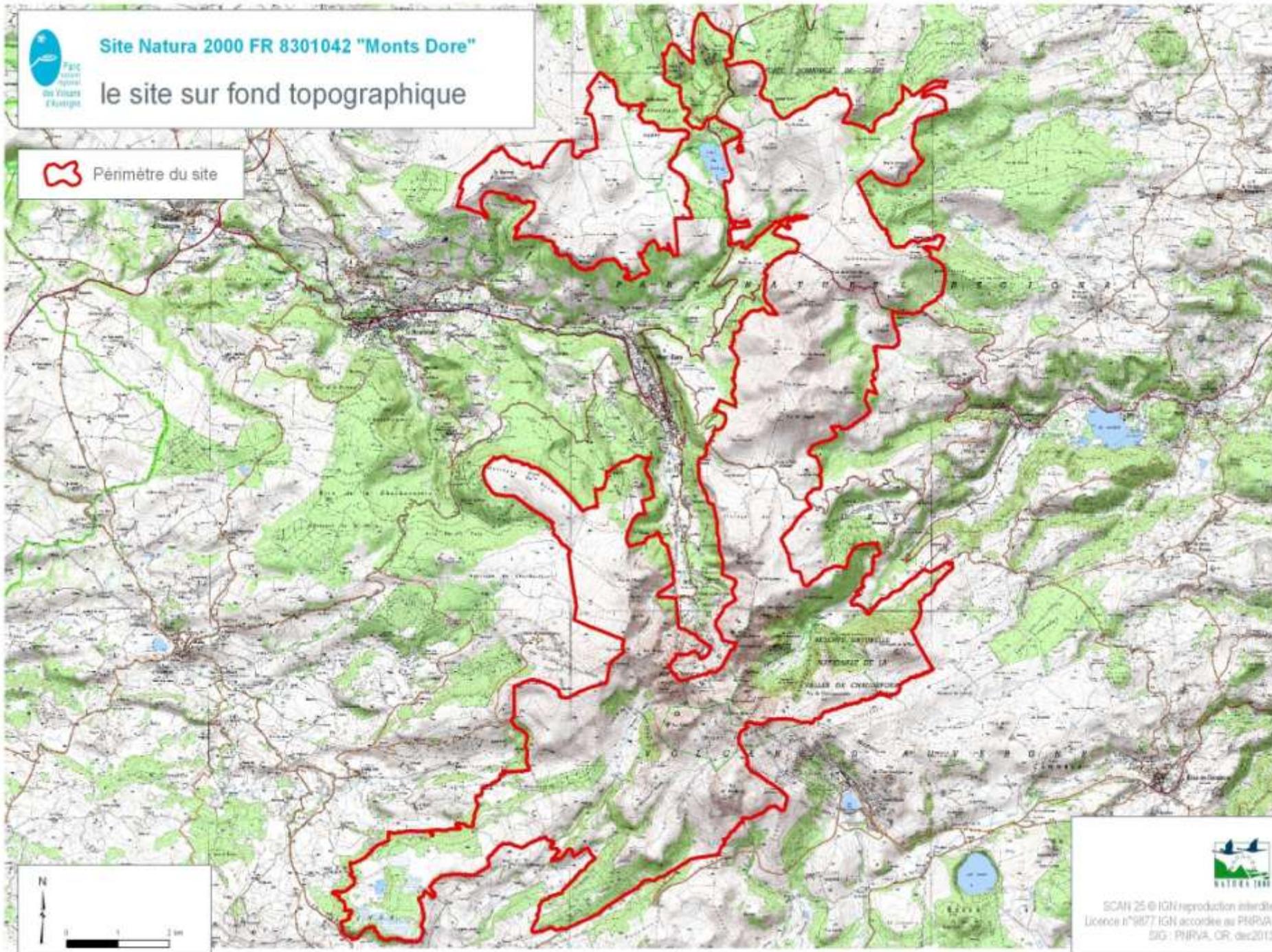


Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"

le site sur fond topographique



Périmètre du site



SCAN 25 © IGN reproduction interdite  
Licence n°9877 IGN accordée au PNRVA  
SIG : PNRVA, CR, dec2013

# Le site Natura 2000 des Monts Dore

- 7 122 Ha (6424 ha pour le périmètre précédent)
- Caractère montagnard et subalpin, socle volcanique
- 12 communes
- Enjeux principaux Natura 2000
  - 16 habitats (12 précédent DOCOB)
  - 9 espèces (3 précédent DOCOB)



# Actualisation du Document d'Objectifs

Validé le 11 mars 2013

## I- Introduction générale

- A- Natura 2000 : présentation générale
- B- Fiche d'identité du site
- C- Périmètre du site Natura 2000
- D- Évaluation des actions engagées depuis 2000

## II- Diagnostic

- A- Données administratives
- B- Données sur les activités humaines, l'occupation du sol et les grands milieux
  1. L'activité agricole et en particulier le pastoralisme
  2. Tourisme, activités de pleine nature et fréquentations
  3. Les zones humides
  4. La forêt
  5. Autres activités
- E- Habitats naturels et espèces d'enjeu communautaire
- F- Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

## III- Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs

- A- Objectifs généraux et opérationnels
- B- Mesures de gestion (dont MAET)
- C- Charte Natura 2000
- D- Budget estimatif
- E- Indicateurs de suivi et d'évaluation

**A valider**

**Quelques habitats** : landes , hêtraies, tourbières , zones humides, prairies et pelouses, falaises et éboulis

Callunaie



Saussaie à saules  
des lapons



Mégaphorbiaies



Nardaie



Hêtraie



Tourbière

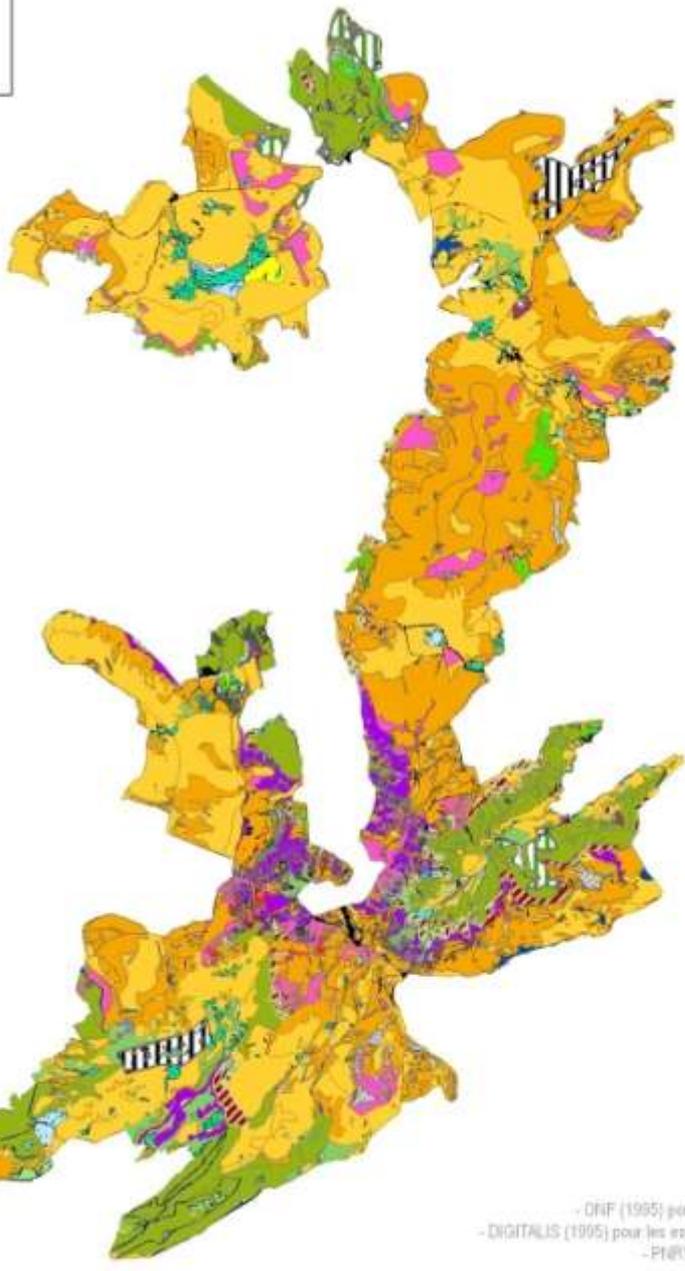




# SITE Natura 2000 FR 8301042 "MONTS DORE"

## Habitats naturels cartographiés (zones d'étude de 2005-2006 et 2012)

- ★ Réserve d'habitats 2006
- ▨ Polygone avec une mosaïque d'habitats (sans habitat dominant ou prépondérant)
- Intitulé simplifié de l'habitat, code cahier, lettre et désignation (CJ, carte)**
- Bassements préhistoriques à habitats néo-lithiques
- Habitats
- Habitats montagnards
- Coteaux à Carex subada (sur herbicides)
- Coteaux à neige à Plantain alpin et Agrostide
- Coteaux forestiers à Spiraea, e
- Coteaux forestiers à Senecio, f
- Coteaux forestiers, steppes à Ribes nigrum, c
- Coteaux à Pinus subada et Tribulus terrestris 6110-5, IC, a
- Coteaux à Senecioles pygmaea, f
- Coteaux appartenant au plateau à Stenactisium saxigenum, a
- Prairies et talus à compositées 6230-2, IC, a
- Prairies oligomères montagnardes et subalpines à Silene et Ranunculus hibernicus 6230-6, IC, b
- Prairies oligomères montagnardes à spores 6230-6, IC, b
- Prairies oligomères subalpines à Saubage de Lavigne 6230-6, IC, b
- Prairies de Fougère alpe, a
- Prairies de Gerbe à terre, b
- Prairies de Saules et/ou d'Alnus, c
- Prairies humides à Fougère (Dryopteris sp.)
- Habitats ouverts (groupement des prairies)
- Habitats restaurés à acidobas, a
- Habitats restaurés alcaliques, b
- Habitats restaurés 9100-3, IC, c
- Habitats Saponaria à Taraxacum Renouée et Luzule des neiges 9100-4, IC, d
- Juncetum cernuum 9100-1, IC, a
- Juncetum acrocarpum 9100-2, IC, b
- Landes subalpines basses à E. nigra et V. uliginosum 4300-1, IC, a
- Landes subalpines médianes 4300-1, IC, a
- Landes subalpines subalpines ou subalpines en bordure des landes à neige 4300-1, IC, d
- Landes subalpines subalpines humides des pentes fortes 4300-1, IC, e
- Landes des pentes faibles à subalpes subalpines 4300-1, IC, f
- Landes médianes du substrat siliceux 4300-1, IC, g
- Landes subalpines à Calluna et Gerbe 4300-1, IC, h
- Landes à Gerbe vulgaris 4300-1, IC, a
- Landes à Calluna des pentes très fortes 4300-3, IC, c
- Landes à Sorbiers
- Neige
- Habitats passagers liés à l'assèchement des zones forestières
- Mésophylites à Campanule à large feuille 6400-6, IC, a
- Mésophylites à Lactuca des Alpes et Adonis à feuilles d'Alnus 6400-6, IC, b
- Mésophylites à Campanule subalpines et Rhododendron 6400-10, IC, c
- Mésophylites à Campanule sous 6400-10, IC, d
- Mésophylites à Campanule des Alpes et subalpes 6400-10, IC, e
- Mésophylites des sols secs et froids des cornes à neige 6230-14, PR, a
- Mésophylites des sols humides et acides des cornes à neige 6230-14, PR, b
- Mésophylites des versants secs et froids des cornes à neige 6230-14, PR, c
- Mésophylites de substrat siliceux sur pentes douces 6230-14, PR, d
- Mésophylites forestières, a
- Mésophylites montagnardes 6230-14, PR, e
- Mésophylites subalpines 6230-14, PR, g
- Mésophylites subalpines et/ou de Cypripedium, h
- Pâturages forestiers
- Prairies d'Étiage persistante formées méso-montagnardes et alpiniques, a
- Prairies d'Étiage persistante ouvertes et persistantes, b
- Prairies d'Étiage persistante des zones des pentes fortes, c
- Prairies montagnardes à saules à petite tige, d
- Prairies montagnardes à grande tige, e
- Prairies de subalpes
- Pâturages
- Prairies basses à Luzule de Deshayes 6400, IC, a
- Prairies basses à Luzule de Deshayes des cornes à neige à neige 6400, IC, b
- Prairies basses à Luzule de Deshayes des versants secs des cornes à neige 6400, IC, c
- Prairies hautes montagnardes et subalpines du Massif Central 6400-1, IC, d
- Prairies humides à Ribes lacustris et Ranunculus pygmaea, e
- Prairies topographiques souvent persistantes, g
- Prairies topographiques, f
- Prairies oligomères à Melica 6410-1, IC, e
- Prés humides à Juncus acutiflorus, associations montagnardes 6410-1, IC, f
- Prés humides à Juncus acutiflorus, associations à Melica 6410-1, IC, g
- Réglottis
- Ruches herbages à Silene et Ranunculus 6200-6, IC, a
- Ruches non, b
- Ruches à Brachiaria ou Saubage
- Ruches, chemins, parcs, et zones d'habitat associés
- Ripisylves
- Sources subalpines 6400, IC
- Sources d'eau froide passant sur bancs
- Tourbières de pentes, d
- Tourbières hautes alpines stade jeune T110-1, PR, a
- Tourbières hautes alpines stades 7110-1, PR, f
- Tourbières hautes alpines stade final 7110-1, PR, g
- Tourbières à Carex lasiocarpa 7140-1, IC, a
- Tourbières à Carex lasiocarpa 7140-1, IC, b
- Tourbières à Rhynchospora alba 7140-1, IC, c
- Vegetations calcifères



Plus de 87 habitats recensés



- ONF (1995) pour les espaces forestiers de la RNNVC  
 - DIGITALIS (1995) pour les espaces supra-sylvatiques de la RNNVC  
 - PNRVA (2006) - S. NICOLAS et P. RIGAUD  
 - BIOME (2012) - H. CHRISTOPHE  
 SIG : PNRVA, OR, LS, 2012



• points culminants

 Périmètre du site au 11/03/2013 - non validé

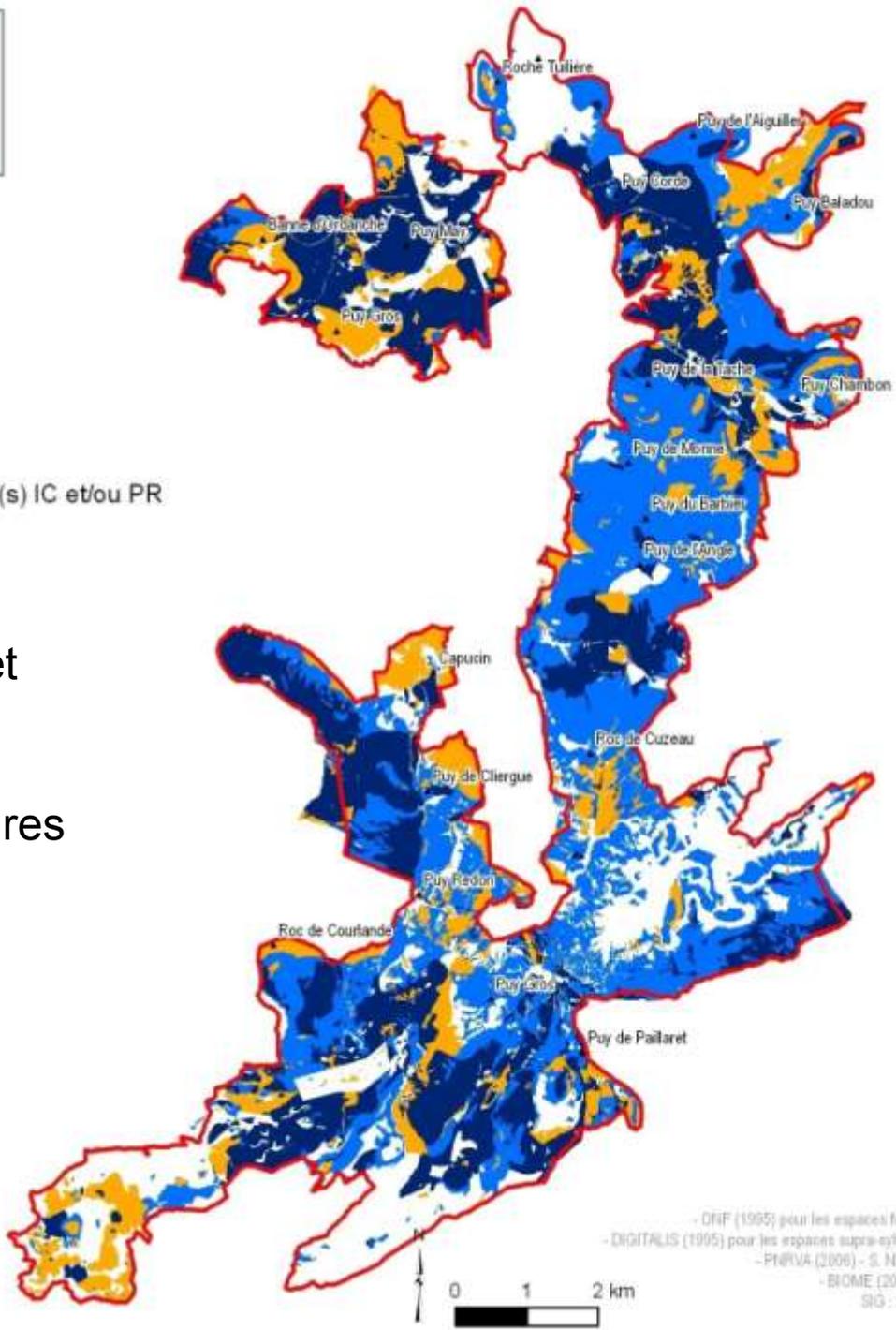
 habitat naturel d'intérêt prioritaire PR (homogène)

 habitat naturel d'intérêt communautaire IC (homogène)

 mosaïque d'habitats naturels contenant un (des) habitat(s) IC et/ou PR

- 2806,43 Ha d'habitats d'Intérêt communautaire
- 2294,73 Ha d'habitats prioritaires

=> 71 % du site Natura 2000



- DRIF (1995) pour les espaces forestiers de la RNNVC  
- DIGITALIS (1995) pour les espaces supra-élevés de la RNNVC  
- PNRVA (2006) - S. NICOLAS et P. RIGALUX  
- BIOME (2012) - H. CHRISTOPHE  
SIG : PNRVA, OR, LS, 2012

## □ 9 espèces d'intérêt communautaire

- Papillons : ***Cuivré de la bistorte***, *Damier de la Succise*,
- Mousses : *Buxbaumie verte*, *Hypne brillante*, ***Orthotric de Roger***, ***Bruchie des Vosges***,
- Mammifères : ***Loutre d'Europe***, ***Barbastelle d'Europe***, ***Murin de Bechstein***

## □ De nombreux autres milieux ou espèces d'intérêt patrimonial (2 RNN)

# Les espèces



Papillons liés aux zones humides



Se développe en contexte de prairies humides pâturées ou tourbières



Tourbières, souvent paturées

# Les espèces



Chauves-souris liées aux forêts préservées



Sur résineux en décomposition au sein de peuplement préservé



Liée au maintien de vastes ensembles forestiers de grande qualité

# Objectifs de développement durable

**Favoriser une agriculture garante de la préservation des milieux agropastoraux**

**Concilier les activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces**

**Préserver voire restaurer la fonctionnalité et la qualité hydrographique des tourbières, des zones humides et du réseau hydrologique**

**Préserver les espèces patrimoniales**

**Promouvoir la naturalité des forêts, accueillant des habitats et espèces d'intérêt communautaire**

**Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces**

**Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB**

**Evaluer et suivre l'évolution**

# Les mesures

4 types de mesures :

-**étude / suivi** : l'amélioration de la connaissance (notamment sur les milieux tourbeux, dont le fonctionnement est parfois complexe et sur les espèces) et le suivi de l'évolution écologique constitue une base nécessaire aux actions de gestion

-**gestion** : lorsqu'il est nécessaire d'intervenir pour adapter des pratiques (agricoles, forestières...) ou mettre en œuvre des actions précises visant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation d'habitats ou espèces

- MAEt, Contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000

-**Valorisation / sensibilisation** : constitue un moyen d'appropriation locale de la démarche et l'intégration des enjeux écologiques au fonctionnement du territoire. La sensibilisation est par ailleurs un parallèle nécessaire à la préservation

- **animation** : pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs fixés dans le DOCOB

# Les mesures

Objectif développement durable et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Coût prévisionnel
A. Maintenir une agriculture garante de la préservation des milieux agropastoraux ***	E1 - Définir l'état de conservation des habitats agro-pastoraux	Crédits d'animation	10 600 €
	E2 : Suivre les pratiques agricoles sur le site et leurs évolutions	Crédits d'animation	5 200 €
	E3 : Evaluer l'évolution historique entre milieux ouverts et fermés	Crédits d'animation	5 400 €
	G1 : Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales sur le site	MAE	1 409 900 €
	V1 : Formation des exploitants agricoles	Crédits d'animation	5 900 €
B. Concilier les activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces ***	V2: Mise en place d'une signalétique adaptée	Crédits d'animation	14 600 €
	G2 : Entretien des sentiers	Crédits d'animation	78 000 €
	G3: Restauration des sentiers	A définir	A définir
	S1 : Mettre en place et appliquer un protocole de suivi de l'état des sentiers	Crédits d'animation	4 500 €
	E4 : Réaliser une étude de qualification et quantification des usagers du site	Crédits RNN	0 €

# Les mesures

Objectif développement durable et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Coût prévisionnel
C. Préserver la fonctionnalité et la qualité hydrographique des tourbières, des zones humides et du réseau hydrologique **	E5 : Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières	Crédits d'animation	11 000 €
	G4 : Mise en défens des zones sensibles / mise en place d'abreuvoirs hors zones sensibles	Contrats Natura 2000	2 100 €
	A3 : Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée	Crédits d'animation	A définir
D. Préserver les espèces patrimoniales **	E6: Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise et le Cuivré de la bistorte	Crédits d'animation	5 400 €
	E7 : Amélioration des connaissances sur l'Apollon	Crédits d'animation	9 200 €
	E8 : Amélioration des connaissances sur la présence, la répartition et l'habitat des bryophytes	Crédits d'animation	12 400 €
	G5 : Mise en place d'ilots de sénescence forestiers	Contrats Natura 2000	A définir
	G8 : Expérimentation d'ensemencement artificiel pour <i>Buxbaumia viridis</i>	Contrats Natura 2000	7 000 €
	G9 : Expérimentation de décapage en zone périphérique de station connue de <i>Hamatocaulis vernicossum</i>	Contrats Natura 2000	5 000 €

# Les mesures

Objectif développement durable et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Coût prévisionnel
E. Promouvoir la valeur patrimoniale écologique des forêts *	V3 : Formation des acteurs forestiers	Crédits d'animation	3 300 €
	E9 : Identifier les secteurs de forêts patrimoniales	Crédits d'animation	4 600 €
	G6 : Mise en défens des zones forestières sensibles	Contrats Natura 2000	A définir
	G7 : Adapter les pratiques sylvicoles	Contrats Natura 2000	A définir
F. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces ***	A1.3 : Animation du site - veille écologique / assistance aux évaluations des incidences	Crédits d'animation	9 000 €
	A2 : Assurer la présence de gardes-natura 2000 sur le site	Crédits d'animation	120 900 €

# Les mesures

Objectif développement durable et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Coût prévisionnel
G. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB **	<i>A1.1 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - organisation de réunions</i>	Crédits d'animation	42 400 €
	<i>A1.2 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - promotion des outils de contractualisation</i>	Crédits d'animation	42 400 €
	<i>V4 : Diffuser l'information aux acteurs et habitants</i>	Crédits d'animation	3 400 €
	<i>V5 : Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires</i>	Crédits d'animation	2 500 €
H. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site **	<i>A1.4 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - gestion administrative et financière</i>	Crédits d'animation	42 400 €
	<i>E10 : Actualiser la Cartographie des HAbitats Naturels et Espèces</i>	Crédits d'animation	22 400 €

# Les mesures : exemple de fiche action

A2		Assurer la présence de gardes-natura 2000 sur le site				Priorité	1
<b>1) Descriptif de l'opération :</b>							
<b>Contexte / objectif de l'action</b>	Le site des Monts-Dore se caractérise par une fréquentation importante, un enjeu touristique majeur, de nombreux projets/manifestations. A cela, s'ajoute la nécessité d'une veille étroite et d'un entretien du site (sentiers notamment). Depuis leurs apparitions en 2002, la présence des gardes-natura 2000 sur le site reste une nécessité.						
<b>Description de l'opération</b>	5 grands types de missions : <u>Surveillance / sensibilisation</u> : Information et sensibilisation des usagers et acteurs locaux, Surveillance de la zone Natura 2000 <u>Travaux d'entretien</u> : Mise en place et suivi d'une signalétique adaptée, Mettre en place et appliquer un protocole de suivi de l'état des sentiers, Préparation des sentiers en début de saison (pose fils guides, signalétique...), Chantiers d'entretien et de restauration, <u>Accompagnement / surveillance manifestations</u> : Accompagner et surveiller les manifestations/projets <u>Suivis écologiques sur site</u> : Réalisation / participation aux suivis, Suivi photographique du site, Veille écologique sur le site <u>Autre</u> : Réunion de concertation / rencontre avec les acteurs (mairie, PGM, stations...), Participer à l'animation des outils existants (MAEt, Charte, Contrats...), Rédaction d'un rapport d'activité annuel						
<b>Nature de l'opération</b>	Animation	<b>Habitats / espèces</b>	Tous				
<b>2) Modalités de mise en œuvre :</b>							
<b>Localisation</b>	Tout le site		<b>Mesure associée</b>	G2 (90 j de présence pour l'entretien des sentiers), A1			
<b>Acteur de la mise en œuvre</b>	PNR VA		<b>Type de financement</b>	Animation Natura 2000			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<b>Année de réalisation</b>	X	X	X	X	X	X	
<b>Budget prévisionnel</b>	20 800 €	18 850 €	18 850 €	20 800 €	20 800 €	20 800 €	
<b>Détail du budget</b>	20800 (160 j présence gardes natura 2000 hors entretien sentiers)	18850 (145 j présence gardes natura 2000 hors entretien sentiers)	18850 (145 j présence gardes natura 2000 hors entretien sentiers)	20800 (160 j présence gardes natura 2000 hors entretien sentiers)	20800 (160 j présence gardes natura 2000 hors entretien sentiers)	20800 (160 j présence gardes natura 2000 hors entretien sentiers)	
<b>3) Résultats souhaités et suivis :</b>							
<b>Résultat souhaité</b>	Assurer la mise en œuvre du DOCOB		<b>Indicateur de suivi</b>				

# Les mesures : MAEt

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure
AU_DORE_ES1	Prairies, pelouses et landes en estives	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique et adapter les pratiques pastorales aux enjeux écologiques
AU_DORE_ES2	Prairies, pelouses et landes en estives	Ouvrir et conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique et adapter les pratiques pastorales aux enjeux écologiques
AU_DORE_FA1	Prairies de fauche	Limiter la fertilisation sur les bassins versants des zones humides et tourbières
AU_DORE_FA2	Prairies de fauche en zone tampon de zones humides	Absence de fertilisation sur la zone tampon des zones humides et tourbières
AU_DORE_PR1	Prairies de fauche "fleuries"	Préserver la diversité floristique des prairies de fauche
AU_DORE_ZH1	Zones humides paturées ou fauchées	Maintien des habitats et espèces de ces écosystèmes fragiles par une pratiques agricole adaptée

# Les mesures : la charte Natura 2000 - Engagements

## TOUS MILIEUX

- Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site et notamment les procédures prévues par le Code de l'Environnement et au titre de la loi sur l'eau
- Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires
- Informer les mandataires et prestataires intervenant sur les parcelles concernées, transmettre un exemplaire de la charte et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements
- Informer l'animateur des projets modifiant l'occupation du sol, non prévu par les documents de gestion agréés
- Ne pas introduire sur le site des espèces animales et/ou végétales envahissantes

## MILIEUX AGROPASTORAUX : PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES

- Pas de retournement ou désherbage chimique. Sursemis toléré en cas de pullulation de rats taupiers
- Ne pas assécher les dépressions humides présentes sur mon terrain
- Ne pas boiser les parcelles agricoles
- Eviter le feu courant non contrôlé
- Solliciter l'avis de la structure animatrice pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou l'abreuvement des troupeaux en bordure de zones humides
- Ne pas utiliser de pelle mécanique lors de l'arrachage de Gentiane jaune
- Ne pas utiliser de bromadiolone sur les parcelles
- Conserver les éléments paysagers (bosquets, vieux arbres, rochers,...) favorables à la biodiversité

# Les mesures : la charte Natura 2000 - Engagements

## MILIEUX HUMIDES

- ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides. Il est possible d'entretenir seulement les fossés et rigoles existants selon le principe « vieux fonds, vieux bords » (maintien de la profondeur et de la largeur sans surcreusement) en réalisant les demandes nécessaires auprès de la Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme.
- Ne pas fertiliser dans les milieux humides en dehors des déjections animales lors du pâturage.
- Ne pas pratiquer le feu courant sur les zones humides (écobuage) et ne pas réaliser de plantations.
- Installer à l'extérieur des zones humides les équipements de type nourrisseurs, dispositifs extérieurs de traite et autres équipements agricoles.
- Ne pas entreposer de déchets, y compris déchets d'exploitation des coupes de bois, dans les zones humides et ou à moins de 35 m des cours d'eau
- Solliciter l'avis de l'animateur pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou un abreuvement pour les troupeaux.

## MILIEUX ROCHEUX

- Maintenir les habitats rocheux et notamment les éboulis sur les parcelles qui en contiennent, pas de travaux de dérochage.
- Ne pas réaliser de chemins ou pistes sur les éboulis

# Les mesures : la charte Natura 2000 - Engagements

## MILIEUX FORESTIERS

- Proscrire toute coupe à blanc supérieure à 1Ha.
- Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre d'au moins 30 cm à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe, sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public
- Conserver, s'ils existent, des volis et chandelles en cas de chablis (sauf risques)
- Ne pas détruire les milieux intraforestiers comme les mares (comblement, drainage), les éboulis
- Dans une zone tampon de 35m autour des zones humides, circulation des engins forestiers est interdite en dehors des pistes forestières existantes de façon à limiter l'impact sur les sols et de ne pas modifier les écoulements naturels.
- Ne pas créer de nouvelle piste ou desserte dans cette zone tampon de 35m autour des zones humides
- Mettre en conformité les documents d'aménagement forestier avec ces engagements lors de leur révision.
- Ne pas exploiter dans un rayon de 20 mètres autour des stations de Buxbaumie verte
- Solliciter l'avis de la structure animatrice lors de la rédaction des documents d'aménagements de la forêt

# Les mesures : la charte Natura 2000 - Engagements

## MILIEUX FORESTIERS

- Proscrire toute coupe à blanc supérieure à 1Ha.
- Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre d'au moins 30 cm à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe, sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public
- Conserver, s'ils existent, des volis et chandelles en cas de chablis (sauf risques)
- Ne pas détruire les milieux intraforestiers comme les mares (comblement, drainage), les éboulis
- Dans une zone tampon de 35m autour des zones humides, circulation des engins forestiers est interdite en dehors des pistes forestières existantes de façon à limiter l'impact sur les sols et de ne pas modifier les écoulements naturels.
- Ne pas créer de nouvelle piste ou desserte dans cette zone tampon de 35m autour des zones humides
- Mettre en conformité les documents d'aménagement forestier avec ces engagements lors de leur révision.
- Ne pas exploiter dans un rayon de 20 mètres autour des stations de Buxbaumie verte
- Solliciter l'avis de la structure animatrice lors de la rédaction des documents d'aménagements de la forêt

# Les mesures : la charte Natura 2000 - Engagements

## ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

- Respecter les itinéraires balisés, proscrire le hors sentier et ne pas couper les virages
- Ne déposer aucun déchet
- Pour les organisateurs de manifestations sportives, solliciter en amont l'animateur pour le choix des itinéraires, sur les nécessités de mises en défens et l'organisation du stationnement. Sur les itinéraires sensibles, l'organisateur s'engage à éviter autant que possible leurs utilisations (changement d'itinéraires selon les années, découplage des parcours...) et passage échelonné des participants
- Utiliser un balisage non permanent
- Sensibiliser les participants sur la richesse et la sensibilité des parcours et les bons comportements à adapter et solliciter la structure animatrice pour disposer de documentation
- Pour les organisations non motorisée, mise en place du balisage et affichage dans les 48h avant et enlèvement 48 h après la manifestation.
- L'accompagnement motorisé se limite aux questions de sécurisation des épreuves.
- Inclure des pénalités voire la disqualification pour les participants de manifestations sportives ne respectant pas les itinéraires, le non dépôts de déchets...
- Collaborer à la réalisation d'opérations d'entretien du site, lorsque cela est possible et selon des modalités définies au cas par cas (par exemple : évacuation des déchets, travaux d'entretien des sentiers etc.).
- Pour les sports aériens, définir en lien avec la structure animatrice les zones de décollage et atterrissage

# Les mesures : la charte Natura 2000 - Recommandation

## **TOUS MILIEUX**

- Solliciter l'avis de la structure animatrice pour vos projets
- Veiller à ce que les activités ne détruisent ou n'altèrent pas les habitats naturels et les espèces.
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels
- Limiter la circulation des véhicules motorisés dans le site

## **MILIEUX AGROPASTORAUX**

- Favoriser la gestion de ces espaces par le pâturage extensif et/ou la fauche, afin de les maintenir ouverts
- Limiter les apports de phytosanitaires, amendements et fertilisants, ne pas étendre les secteurs fertilisés, privilégier les fertilisations type compost et fumier paillé
- Ne pas convertir d'estives en prairies de fauche

## **MILIEUX HUMIDES**

- Eviter pénétration d'engins et travaux de nature à entraîner des perturbations hydrauliques
- Eviter toute source de pollution chimique ou organique (entrepôts de déchets y compris déchets verts)
- Limiter l'accès direct des troupeaux aux berges des ruisseaux

## **MILIEUX FORESTIERS**

- Eviter les plantations monospécifiques, favoriser le mélange des essences et la régénération naturelle
- Eviter de réaliser les travaux sur sol détrempe
- Favoriser le maintien de milieux ouverts en forêt (clairières)
- Privilégier une extraction des bois manuellement ou à l'aide d'animaux, notamment dans les pentes
- Conserver des îlots de sénescence et des arbres morts sur pied ou au sol

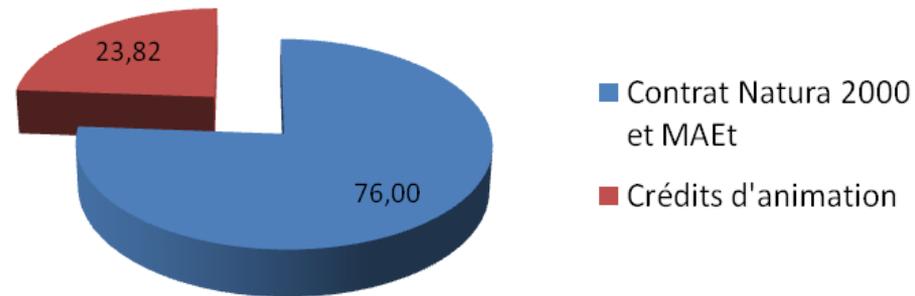
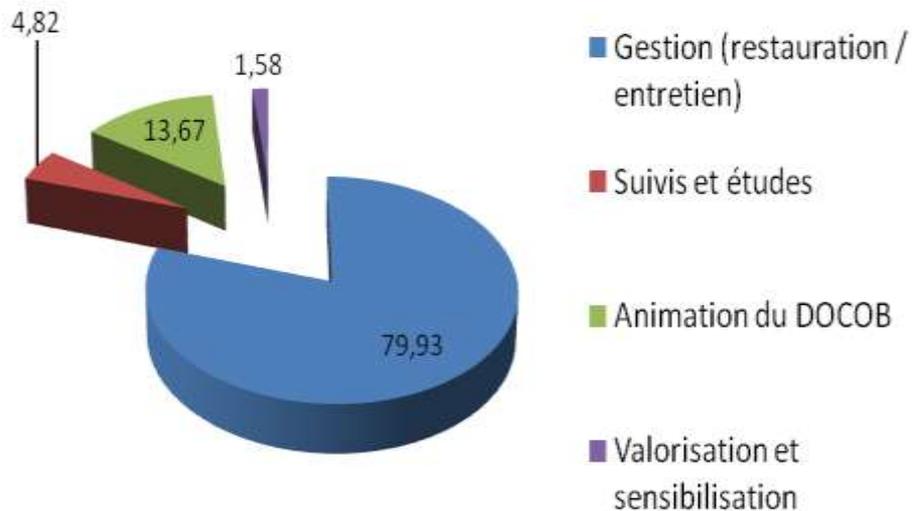
## **ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE**

- S'informer sur la possibilité de s'engager dans le dispositif des « manifestations partenaires » du Parc des Volcans

# Budget estimatif : 2014 - 2019

**1 880 900 €** pour la mise en œuvre du DOCOB

A affiner en fonction des moyens disponibles et des opportunités d'action



# Positions ou commentaires reçus :

- Quelques petites modifications de forme en interne au PNR VA
- Remarque de la part des membres du COPIL - **Chambre d'agriculture 63**

**Page 33** : *Pour autant, du fait de la non surveillance des bêtes par les exploitants agricoles, celles-ci favorisent certains endroits de l'estive au détriment d'autres. Ceci va entraîner une pression de pâturage plus importante sur certains milieux qui vont s'appauvrir ou se dégrader, et un abandon de certaines parties difficiles d'accès qui vont voir leur végétation se développer, voire envahir.*

**La non surveillance n'entraînera pas le surpâturage.**

**La pression du pâturage n'est pas liée à la surveillance des bêtes mais à un chargement. Si le chargement est cohérent, il n'y aura pas de surpâturage.**

**Il n'y a pas 2 types de prairie mais au moins une vingtaine qui sont décrites dans « *typologie multifonctionnelle des prairies* », réalisé dans la zone AOP du Massif Central en partenariat avec le CBNMC**

**Page 33** : *Le cahier des charges de cette dernière appellation (St Nectaire) impose, à l'horizon 2020, une autonomie fourragère sur le territoire AOP et pourrait ainsi conduire à un risque d'intensification des pratiques agricoles.*

**En zone AOP, le cahier des charges prévoit de passer d'un système de fourrage humide à un système de fourrage non fermenté. Ce qui est moins intensif en matière de conduite des surfaces.**

## Validation du DOCOB

↪ *Vote de tous les membres du COPIL*



**Document d'objectifs Natura 2000**  
**Site Natura 2000 des Monts Dore « FR 8301042 »**  
**2013**



# QUESTIONS DIVERSES ?

## ➤ Orientations 2014 de l'animation

- Présence des gardes-natura 2000
- Réflexion sur la mise en place d'une signalétique adaptée
- Suivi de l'état des sentiers
- Formation aux agriculteurs
- Mise en défens d'habitats forestiers fragiles
- Participation aux réflexions sur la fréquentation du massif (CC, RNN...)
- Evaluations d'incidences et suivi des projets et manifestations



**Merci de  
votre  
attention**

